

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 03 avril 2025

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 03 avril 2025, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 28 mars 2025.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAULT, Mme Christelle PLANCHENAULT, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : Mme Christine COMMERE (donne pouvoir à M. Gérard TRAVERS), Mme Pascale MARAQUIN (donne pouvoir à Mme Christelle PLANCHENAULT), M. Benjamin GAUTIER, M. Fernand LUET.

Absent :

Secrétaire de séance : M. Jonathan LEBOURDAIS.

Nbre de membres : 12
Présents : 8
Absent(es) excusé(es) : 4
Absent :
Pouvoir(s) : 2
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Approbation des comptes de gestion 2024 du receveur principal ;
- Approbation des comptes administratifs 2024 (commune, lotissements) et affectation du résultat ;
- Vote du taux d'imposition ;
- Recensement de la population ;
- Tarif des locations ;
- Vote du budget primitif 2025 Commune ;
- Avis enquête publique « extension élevage de veaux » L'Efficière ;
- Questions diverses.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Questions diverses.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Devis animation cirque centre de Loisirs été ;
- Questions diverses.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Questions diverses.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Avis enquête publique « épandage des boues » Laval Agglomération ;

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES/

-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 février 2025

Le compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis
03/04/2025	Habitation	1 Rue des Roseaux	AI 0299	938 m2	Renonciation

Devis acceptés :

- ✓ Devis CEDEO : 667.08 € pour un chauffe-eau au Complexe Sportif ;
- ✓ Devis CEGELEC : 1 476,00 € TTC pour le remplacement de l'éclairage de la scène de la salle des Loisirs ;
- ✓ Devis CEGELEC : 1 179,23 € TTC pour l'installation électrique en supplément de marché de la salle des Loisirs.

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Approbation des comptes de gestion 2024 du receveur principal

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des opérations,

1°) - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) - statuant sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,

3°) - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les Comptes de gestion de la Commune, du Nouveau lotissement du Coudray, du lotissement Hameau du Venage et de la Paillardière dressés, pour l'exercice 2024, par le receveur sont identiques aux Comptes Administratifs et n'appellent ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les comptes de gestion 2024 du Receveur des budgets ci-dessus faisant ressortir les mêmes résultats que les comptes administratifs.

DCM 022/AVRIL/2025

Approbation des comptes administratifs 2024 (commune, lotissements) et affectation du résultat

Sous la présidence de Mme Nathalie FORET-VETTIER, les comptes administratifs ont été présentés, comme suit :

Compte administratif de la Commune et affectation du résultat

Section de fonctionnement

En 2024, les dépenses de fonctionnement, après déduction des opérations exceptionnelles, d'ordre et les intérêts, s'élèvent à 1 034 377,80 €. Elles augmentent régulièrement depuis 2020. En 2023, elles s'élevaient à 942 396,42 €.

La principale raison est l'augmentation des charges de personnel : 547 708,36 € au lieu de 495 132,90 € en 2023. Il en est de même pour les charges à caractère général de 349 461,43 € au lieu de 328 581,62 € en 2023.

Les recettes de fonctionnement après déduction de l'excédent de l'exercice précédent et des produits exceptionnels s'élèvent à 1 161 456,50 €. Elles évoluent positivement aussi par rapport à 2023 : 893 892,30 €.

Elles sont principalement dues à des recettes supplémentaires :

- ☞ De restauration et accueil périscolaires : 147 913,83 € (140 207,96 € en 2023),
- ☞ Taxes foncières : 510 480,00 € (482 954,00 € en 2023),
- ☞ Dotation solidarité communautaire : 17 998,00 € (15 855,00 € en 2022),
- ☞ Reversement de l'excédent des lotissements : 91 705,40 €.

Les dotations progressent aussi par rapport à l'année dernière : 270 131,47 € (225 139,82 € en 2023).

Section d'investissement

Outre la reprise du remboursement du capital des emprunts (76 529,15 €), du remboursement des prêts CAF (4 696,00 €), les principales dépenses effectuées en 2024 sont :

- Pose d'un container 4 020,00 €

• Vitrine cimetièrre	974,64 €
• Toiture église	80 140,82 €
• Débroussailleuse	718,80 €
• Conteneur bonbonnes gaz	718,80 €
• Acompte travaux Mairie	2 966,62 €
• Travaux réseaux téléphonie	6 431,05 €
• Travaux de voirie	37 150,56 €
• Sécurité routière	26 981,76 €
• But de foot	2 286,00 €
• Matériel ALSH	2 220,90 €
• Lave-linge et sèche-linge restaurant scolaire	1 027,00 €
• Travaux salle des Loisirs	192 327,34 €

Ces travaux ont été financés par l'excédent 2023 (292 515,17 €), la taxe d'aménagement (4 216,59 €), le FCTVA (36 096,07 €), les opérations d'ordre et cautionnements (5 411,62 €), l'encaissement de subventions (20 859,25 €) de Département et Amendes de Police, versement de l'excédent d'investissement du lotissement du Coudray (106 320,53 €) ainsi qu'un emprunt de 200 000,00 €.

Restes à réaliser

Recettes: 220 841,84 € (subventions DETR/DSIL + subventions CTR + CTDC et Autres (CAF, ANS)),

Dépenses: 224 894,01 € pour les travaux de la toiture du Pétoulet et Mairie, les travaux de la salle de Loisirs, la cabine du tracteur, des stores, un tableau blanc, un réfrigérateur et un acompte de la viabilisation de la Maison Fouquet (en attente du décompte définitif de Mayenne Habitat).

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Recettes de l'année	1 129 003,62	668 152,33	1 273 320,60	1 047 252,63
Dépenses	1 223 278,34	443 875,70	1 393 513,73	1 283 781,91
Résultats de l'exercice		+ 224 276,63		+ 236 259,28
Reprise des résultats 2022		- 386 789,49		+120 193,12
Résultats définitifs de l'exercice		- 162 512,86		+ 356 722,40
Restes à réaliser à reporter/23 - Dépenses = 224 894,01 - Recettes = 220 841,84		- 4 052,17		
Solde		-166 565,03		+190 157,37

Affectation du résultat

A la clôture des comptes du lotissement du Coudray, un solde de 0,19 € d'arrondi de TVA reste à régulariser. Il est nécessaire de le prévoir avant d'affecter le résultat au compte 1068 sur le budget 2025 soit 166 565,03 € – 0,19 € = 166 564,84 € restant à inscrire en recette d'investissement.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité, d'affecter au compte 1068- investissement recette - la somme de 166 564,84 € et de reporter au compte 002 - fonctionnement recette - la somme de 190 157,37 €.

DCM 024/AVRIL/2025

Compte administratif du Hameau du Venage et de la Paillardière

Section de fonctionnement

Recettes = 0,08 €	
Dépenses = 23 490,03 €	
Déficit	23 489,95 €

Section d'investissement

Recettes = 0 €	
Dépenses = 0 €	
Excédent	0 €

Les dépenses de fonctionnement réalisées sont la pose de l'éclairage public de la rue de Narbonne d'un montant de 16 259,31 € ainsi que le versement de la clôture du budget vers celui de la Commune en recettes de fonctionnement soit 7 230,72 €.

Compte administratif du nouveau lotissement du Coudray

Section de fonctionnement

Recettes = 0 €	
Dépenses = 99 820,15 €	
Déficit	99 820,15 €

Section d'investissement

Recettes = 106 320,53 €	
Dépenses = 3 460,00 €	
Excédent	102 860,53 €

Les travaux du lotissement du Coudray ont été soldés en 2024 ce qui a permis de clore le budget et de verser l'excédent sur celui de la Commune soit un montant de 84 474,68 € en recettes de fonctionnement et 106 320,53 € en recettes d'investissement.

Monsieur le Maire s'étant retiré pour les votes,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les comptes administratifs 2024 du budget Commune et annexe.

DCM 023/AVRIL/2025

Vote du taux d'imposition

En tenant compte des nouvelles bases notifiées et en reprenant les mêmes taux qu'en 2024, le produit fiscal attendu est de 571 776,00 € (il était en 2023 de 488 667,00 € et en 2024 de 514 425,00 €). Les principales augmentations sont :

- ☞ Taxe foncière bâtie : + 16 000,00 € ;
- ☞ IFRER sur pylônes (non inscrite en 2023) : + 32 000,00 €
- ☞ Allocations compensatrices : + 2 800,00 €

- 41,78 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (nouvelle tarification qui inclut la taxe communale et la taxe départementale)

- 38,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (taux moyen départemental : 45,47 %, taux moyen national : 49,79 %)
- 17,19 % pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (taux moyen départemental 28,32 %, taux moyen national 22,98 %).

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition et de les **VOTER** comme ci-dessus.

DCM 025/AVRIL/2025

Tarif des locations

☞ Tarif du droit de stationnement – taxis

La redevance annuelle de stationnement pour chaque taxi installé sur la commune (MARIE) est fixée à 57,00 € par taxi (au lieu de 55,00 € en 2024).

DCM 026/AVRIL/2025

☞ Tarif du droit de place/Commerçant

Le droit de place des commerçants ambulants est fixé à 57,00 € par an (au lieu de 55,00 € en 2024). Pour les commerçants qui ne viennent qu'une à deux fois par an, la première fois sera gratuite et la seconde de 28,50 €.

DCM 027/AVRIL/2025

☞ Montant du dédommagement dû par les propriétaires pour :

- Divagation constatée sur la voie publique sans sécurisation/sans son maître : 50,00 € (40,00 € en 2024) ;
- Récidive de divagation : 150,00 € (idem 2023 et 2024) ;
- Capture et enfermement dans chenil communal : 50,00 € (40,00 € en 2024) ;
- Transfert à la SPA : 100,00 € (80,00 € en 2024) ;
- ☞ Equidés et autres animaux errants : 70,00 € (idem 2024) ;

DCM 028/AVRIL/2025

☞ Tarif de location des chaises et tables de l'ancienne salle des fêtes :

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de maintenir le même tarif qu'en 2024. A savoir :

- Chaise : 0,80 € l'unité (au lieu de 0,70 €) ;
- Table (planche sur tréteaux) : 1,20 € l'unité (au lieu de 1,10 €).

DCM 029/AVRIL/2025

☞ Tarif des photocopies :

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de maintenir le même tarif qu'en 2024. A savoir :

PHOTOCOPIE	TARIF 2024
Copie N/B verso - recto-verso A4 - A3	0,25 € (0,20 € en 2023)
Copie couleur verso - recto-verso A4 - A3	0,50 € (0,40 € en 2023)

DCM 030/AVRIL/2025

Logements de la Rue des Écoles – Rue Joseph Peigner et Site de la Forge

Les loyers seront majorés selon les indices de référence des loyers aux dates d'anniversaire des baux.

Révision du loyer du Multiservices

La révision du loyer du Pétoulet s'effectuera tous les 3 ans selon les termes du bail conclu le 22 août 2024.

Vote du budget primitif 2025 - Commune

Le budget primitif de la Commune a été présenté par Monsieur le Maire et Madame Nathalie BOIZARD, Conseillère Déléguée au Finances.

Il s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 2 126 709,69 € dont :

- 1 363 950,37 € en section de fonctionnement,
- 762 759,32 € en section d'investissement

BUDGET COMMUNAL	MONTIGNÉ		2025
Investissement			
	Dépenses	Recettes	
RESTES A REALISER	224 894,01 €	EXCEDENT	
001/DEFICIT	162 512,86 €	RESTES A REALISER	220 841,84 €
EMPRUNTS + CAUTIONS	74 096,00 €	1068/AFFECTATION DU RESULTAT	166 565,03 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	10 316,33 €	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	10 316,33 €
360/BATIMENTS COMMUNAUX	50 071,15 €	AMORTISSEMENT	5 411,62 €
VIABILISATION MAISON FOUQUET	78 191,93 €	1068/AFFECTATION DU RESULTAT lot du CC -	0,19 €
370/TRAVAUX VOIRIE + AGENCEMENT	234 338,12 €	EMPRUNT	50 000,00 €
CIMETIERE	- €	REGION	81 561,60 €
21/CLOCHER + ECOLE + AUTRES AGENCE	13 978,34 €	(DETR)	153 559,09 €
TERRAIN FOOT		AMENDES DE POLICE	13 506,31 €
MATERIEL ROULANT	- €	DEPARTEMENT	24 462,00 €
ACQUISITION MATERIEL	34 454,59 €	CAF	43 955,12 €
TRAVAUX SALLE DE LOISIRS	104 800,00 €	FCTVA	55 000,00 €
041/21538 AUTRES RESEAUX	- €	TAXE AMENAGEMENT	3 812,00 €
DEPENSES IMPREVUES		VIREMENT sect FONCTIONNEMENT	154 610,41 €
TOTAL	762 759,32 €	TRAVAUX DIVERS (Fonds concours LA)	
<i>Pour info : rappel 2024</i>	1 304 600,26 €	041/238 AVANCES VERSEES SUR COMM	
			762 759,32 €
Fonctionnement			
	Dépenses	Recettes	
Report		002/REPORT	190 157,37
11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	406 148,34	13 ATTENUATION DE CHARGES	10 000,00
12 CHARGES DE PERSONNEL	624 435,00	70 PRODUITS DE SERVICES	160 750,00
14 ATTENUATION DE PRODUITS	2 800,00	73 IMPOTS ET TAXES	658 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES		731 FISCALITE LOCALE	33 800,00
023 VIREMENT sect INVESTISSEMENT	154 610,41	74 DOTATION ET PARTICIPATIONS	257 743,00
042 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (transf	5 411,62	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	50 700,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	149 145,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 800,00
66 CHARGES FINANCIERES	16 300,00	78 REPRISES SUR PROVISION	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00		
657 VIREMENT SECTION FONCT LOT			
6817 PROVISION CLIENTS DOUTEUX	5 000,00		
TOTAL	1 363 950,37 €		1 363 950,37 €
<i>Pour info : rappel 2024</i>	1 393 513,73 €		

Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité, le budget primitif 2025 Commune tel que présenté ci-dessus.

DCM 031/AVRIL/2025

Projets dépenses d'investissements 2025 :

Outre les dépenses engagées restantes à réaliser (travaux de la salle des Loisirs, toiture du Pétoulet, travaux d'isolations thermique et phonique de la Mairie et viabilisation de la Maison Fouquet), sont retenus notamment :

- Pistes cyclables rue des Silènes et au Port Sec ;
- Mise en place d'une clôture aux jeux d'enfants ;
- Terrassement de l'espace « City-Stade » (ados et adultes) ;
- Matériels pour les agents techniques ;
- Logiciel « famille » (services périscolaires) ;
- Matériel ALSH ;
- Adressage bourg ;
- Réduction de la vitesse sur les voies communales en compagnie ;
- Eclairage public :
 - * Enfouissement des réseaux Impasse des Aulnes et Rue du Parc,
 - * Suppression du sodium par des ampoules LED et remplacement de 65 lampadaires Lotissement des Vallées et Forte Ecuyère.

Certaines études et projets évoqués lors des vœux 2025 sont volontairement décalés vers 2026 afin de contenir les budgets :

- Piste cyclable Route de L'Huisserie (virage entre La Semondière et La Villatte) ;
- Remplacement du grillage du cours de tennis ;
- Installation du « City-Stade » (ados et adultes) ;
- Etudes :
 - * Salle des Associations,
 - * Salle Athéna.

Avis enquête publique « extension élevage de veaux » L'Efficière

Une enquête publique concernant l'agrandissement d'un atelier de 400 à 800 veaux de boucherie de Monsieur SAGET au lieu-dit « L'Efficière » a été réalisée du 24 février au 24 mars 2025.

Un avis du Conseil Municipal est demandé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et sans observation, **EMET** un avis favorable sur l'extension de l'élevage de veaux de Monsieur SAGET à L'Efficière.

DCM 032/AVRIL/2025

Questions diverses

☞ Visite au Sénat (et à l'Assemblée Nationale ?) :

Dans le cadre des visites proposées chaque année par nos élus(es) départementaux, au Sénat et à l'Assemblée Nationale, le Maire annonce que des dates ont été retenues en fin d'année. Ce projet s'adressera aux élus mais aussi à des enfants et des ados qui pourront y être associés.

☞ Fermeture de la Mairie pour congés :

La Maire sera fermée :

- ☞ Samedi 12 avril 2025
- ☞ Lundi 14 – Mardi 15 et samedi 19 avril 2025.

3 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Néant

4 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Devis animation cirque centre de Loisirs été

Un devis de 2 154,96 € a été transmis par « METROPOLE – Cirque Régional de Bretagne » pour un atelier cirque du 21 juillet au 25 juillet 2025 concernant 12 enfants de Montigné-le-Brillant et 12 enfants d’Ahuillé (montant pris en charge par moitié par chaque commune), lors d’un regroupement intercommunal à L’Huisserie.

Le Conseil Municipal :

- ☞ **VALIDE** le devis de METROPOLE d’un montant de 2 154,96 € ;
- ☞ **DIT** que la charge sera répartie entre la Commune de Montigné-le-Brillant et celle d’Ahuillé au prorata du nombre d’enfants présents par commune ;
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s’y rapportant.

DCM 033/AVRIL/2025

Questions diverses

☞ Pause méridienne : tarification sur le temps du repas :

Après une expérimentation de mise en place de deux temps de restauration sur la pause méridienne en novembre et décembre 2024, le service a souhaité, depuis le 1er janvier, mettre en place des animations spécifiques sur le temps du midi de la sortie de l’école de 11h50 jusqu’à la reprise de l’enseignement à 13h30. Le projet pédagogique a été revu en ce sens ainsi que le taux d’encadrement correspondant aux normes imposées aux collectivités. La tarification du temps du repas au quotidien familial inclurait ce temps d’animation et est soumis au vote.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, **CONFIRME** le tarif repas en vigueur, précisant qu’il inclut désormais les temps d’animation de la pause méridienne.

DCM 034/AVRIL/2025

☞ Conseil d’école :

Le Conseil d’école a voté le maintien de la dérogation concernant la semaine à 4 jours. Le Conseil Municipal doit également donner son avis.

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité, le maintien de la dérogation de la semaine à 4 jours.

DCM 035/AVRIL/2025

Tarif ALSH séjour été 2025 :

La commission petite enfance propose les tarifs des camps pour 2025 :

En fonction du quotient familial :

Tarifification « séjours » été 2025 :

Date	Lieu	Age	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
			QF < à 900 €	900€< QF < 1200 €	QF >1200 €
			- 10 %	Tarif de base	+ 10 %
15 au 17 juillet (3 jours – 2 nuits)	Séjour à la ferme au Bois Gamats (53)	4-6 ans (MS/GS)	58,50 €	65,00 €	71,50 €
21 au 25 juillet (5 jours – 4 nuits)	Séjour cirque interco à L'Huisserie	6-8 ans (CP/CE1/CE2)	108,00 €	120,00 €	132,00 €
7 au 11 juillet (5 jours – 4 nuits)	Séjour à la Base de loisirs de Brûlon	8-12 ans (CE2/CM1/CM2)	108,00 €	120,00 €	132,00 €
7 au 11 juillet (5 jours – 4 nuits)	Séjour ados à Quiberon	12-15 ans (collégiens)	130,50 €	145,00 €	159,50 €

Un acompte de 50 % sera facturé à l'inscription.

Le Conseil Municipal **VALIDE** les tarifs des « séjours » tel que présentés ci-dessus pour le centre de loisirs été 2025.

DCM 036/AVRIL/2025

Tarifification « sorties » été 2025 :

Lieu	Age	SUPPLEMENT	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
			QF < à 900 €	900€< QF < 1200 €	QF >1200 €
Ange Michel	3-12 ans	14 €			
Puy du Fou	+ 6 ans	PRIX JOURNEE	31.50 €	35,00 €	38,50 €
Zoo de Champrépus	- 6 ans	14 €			
PAPEA PARC (jeunesse)	12- 17ans		21.15	23.50	25.85

Un acompte de 50 % sera facturé à l'inscription.

Le Conseil Municipal **VALIDE** les tarifs des « sorties » tel que présentés ci-dessus pour le centre de loisirs été 2025.

DCM 037/AVRIL/2025

☞ Tarification « soirée » été 2025 :

Date	Objet	Durée du spectacle	Cout famille	Cout mairie
Vendredi 1 ^{er} août 2025	Spectacle de magie « Le voyage du Pirate El Mago Mato »	45min	GRATUIT	720 €

Ce temps fort de fin d'été sera proposé aux enfants et à leurs familles (parents, grands-parents, élus, animateurs, ...). Après le spectacle nous proposons aux familles de rester manger sous forme d'un pique-nique géant. Nous mettrons à disposition un barbecue pour ceux qui souhaitent.

Un acompte de 50 % sera facturé à l'inscription.

Le Conseil Municipal **VALIDE** les tarifs de la « soirée » tel que présentés ci-dessus pour le centre de loisirs été 2025.

DCM 038/AVRIL/2025

☞ Convention Intercommunalité Ahuillé/Montigné-le-Brillant :

Une convention « Accueil de Loisirs – été 2025 » a été rédigée et présentée par la Commune d'Ahuillé. Elle définit l'encadrement des séjours, l'accueil des enfants et jeunes, le recrutement des équipes d'animations, les tarifs des activités et le montant à demander aux familles, les modalités des répartitions des dépenses entre Montigné-le-Brillant et Ahuillé.

Cette convention est à renouveler chaque année. Toute modification éventuelle fera l'objet d'un vote et d'une approbation des deux communes.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention « Accueil de Loisirs – été 2025 ».

DCM 039/AVRIL/2025

☞ Remplacement de Madame Marie-Laure COUEFFE :

Le travail qu'effectuait Madame Marie-Laure COUEFFE, en arrêt maladie, est réalisé par les agents en heures complémentaires dans la limite des 35 heures.

5 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Questions diverses

☞ Rénovation des lanternes boules Lotissement des Vallées :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Rénovation de l'éclairage public

Estimation € HT des travaux de rénovation (a)	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne (b)	Maitrise d'œuvre (6%) (c)	Assiette éligible au fond vert (d)	Participation Fond vert ⁽¹⁾ (e)	Reste à charge de la commune (= a – b + c – e)
90 000	36 000	5 400	95 400	6 669.81	52 730,19

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

⁽¹⁾ L'état dans le cadre du dispositif France nation verte (Fond vert) finance jusqu'à **6.9915 %** du montant total (Assiette éligible = Estimation de travaux + Maitrise d'œuvre) dans la limite du montant fixé par l'arrêté du 23 mai 2024 soit 6669.81 €. Le solde (colonne a – colonne b + colonne c – colonne e) constitue la participation à charge de la Commune.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) ainsi que les CEE seront récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Conformément aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues, après délibération et à l'unanimité,

Le conseil décide :

- d'**APPROUVER** le projet et de **CONTRIBUER** aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :			
	A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	€	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
Application du régime dérogatoire :			
X	A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	52 730,19 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

- d'**INSCRIRE** à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

DCM 040/AVRIL/2025

6 LAVAL AGGLO ET DÉPARTEMENT

Avis enquête publique « épandage des boues » Laval Agglomération

La demande d'autorisation concerne le recyclage par épandage agricole des boues chaulées et des boues séchées issues de la station d'épuration de Laval Agglomération, située à Laval.

Le dossier est constitué d'une demande d'autorisation pour la mise à jour du périmètre d'épandage des boues chaulées et séchées de la station d'épuration de Laval.

En concertation avec les services de la DDT de Mayenne, il a été convenu que la mise à jour du périmètre d'épandage de la STEP de Laval intégrera également la possibilité d'utiliser ce périmètre d'épandage pour épandre des boues issues de stations d'épuration par lagunage naturel exploitées par Laval Agglomération.

La station reçoit les effluents de l'ensemble de la ville de LAVAL et ceux de communes périphériques. Elle reçoit également des effluents issus d'entreprises et d'industriels du secteur. Au global, la station d'épuration est conventionnée avec 38 sites. En dehors des effluents domestiques, l'essentiel des effluents industriels traités sur la station d'épuration de Laval proviennent d'industries agroalimentaires et de blanchisseries, dans une moindre mesure d'autres secteurs d'activités sont conventionnés avec la station. Les boues générées par le site sont valorisées par épandage agricole depuis plus de 20 ans.

Mise à jour du périmètre d'épandage :

L'ensemble des boues sera recyclé sur le plan d'épandage réalisé à cet effet (soit 5 189.17 hectares totaux et 3 621.91 hectares aptes). Le périmètre est constitué de parcelles agricoles réparties sur 56 communes de la Mayenne chez 47 exploitations agricoles dont 35 communes étaient déjà utilisatrices de boues sur le dernier périmètre d'épandage autorisé par arrêté préfectoral.

La mise à jour du périmètre d'épandage a permis de recentrer les parcelles autour de la station d'épuration de Laval, la distance moyenne aux parcelles du plan passe de 18 km en 2017 pour 12 km en 2024.

L'enquête était consultable à la Mairie du 21 février au 19 mars 2025.

Le Conseil Municipal n'**EMET** aucune remarque et **DONNE** un avis favorable à la mise à jour du périmètre d'épandage.

DCM 041/AVRIL/2025

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Néant

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
15/04/2025	18 h 15	Mairie	Commission Communication
22/04/2025	18 h 00	Mairie	Commission Enfance-Jeunesse
27/04/2025	09 h 30	Complexe Sportif	Matinée citoyenne
08/05/2025	09 h 30		Armistice
15/05/2025	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 15 mai 2025 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le

Le Maire,